

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 5 octobre 2022

8. Position CM et décision CG sur la motion PVN (A. Gagnebin) « Un plus pour St-Joux » (C. Ferrier)

Introduction

Dans sa motion déposée le 23 juin 2022, le Parti des Vert-e-s demande au Conseil municipal la mise en place de plateformes flottantes à St-Joux, au-dessus des palplanches.

Le motionnaire relève que la zone de St-Joux connaît un grand succès de fréquentation. Dans le cadre de cette fréquentation accrue, il propose de placer plusieurs plateformes flottantes, au-dessus des palplanches sur lesquelles les baigneuses et baigneurs pourraient s'étendre.

Selon lui, ces palplanches représentent un réel danger pour les plongeurs qui braveront l'interdiction d'accéder au lac depuis les rochers. C'est pourquoi il serait intéressant d'y installer ces plateformes flottantes afin de sécuriser ces zones.

Développement

Les palplanches sont éloignées au minimum de 3,5 m de la rive. Le sommet des palplanches se trouve à une altitude de 426.60 m. Il faut rappeler que, selon les données publiées par l'Office fédéral de l'environnement, le niveau du lac en été se situe en moyenne à une altitude de 429.40 m. Le sommet des palplanches se trouve donc à une profondeur de 2,8 m. Il est particulièrement difficile pour un baigneur lambda de sauter assez loin et assez profond pour atteindre le sommet des palplanches.

La mise en place de plateformes flottantes, fixées à l'aplomb des palplanches empirerait la situation. En effet, les baigneurs pourraient sauter depuis la plateforme flottante directement dans la zone des palplanches. De plus, celles-ci devraient être sécurisées, afin d'éviter qu'un baigneur tombe sur les enrochements.

Le Conseil municipal n'est pas favorable à la mise en place de plateformes flottantes sur le site de St-Joux. Un montant important a été consacré à l'aménagement du site et l'Exécutif communal veut, dans un premier temps, constater comment les utilisateurs se l'approprient avant de lancer de nouveaux projets à cet emplacement.

Conclusion

Le Conseil municipal propose au Conseil général de refuser la motion du Parti des Vert-e-s concernant la mise en place de plateformes flottantes à St-Joux, au-dessus des palplanches.

CONSEIL MUNICIPAL